

PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE
TERRITORIAL



OISSEL-SUR-SEINE



PRÉAMBULE

La ville d'Oissel-sur-Seine est une commune de plus de 12 500 habitants, au sein de la Métropole Rouen Normandie dans le département de Seine-Maritime, située entre les villes-centre de Rouen et d'Elbeuf. D'une superficie de 2 042 hectares, elle est installée au pied du plateau boisé qui domine la Seine.

Elle est caractérisée par une bonne accessibilité, via la RD18e (Avenue du Général De-Gaulle), l'échangeur autoroutier de l'A13. Elle est aussi dotée d'un pôle d'échange multimodal dont la Gare SNCF est la 2^e de l'agglomération en terme de fréquentation, et desservi par la ligne Paris-Rouen-Le Havre. Néanmoins ces différentes infrastructures créent une coupure urbaine importante avec le reste de l'agglomération, et génère une situation relativement enclavée d'Oissel. Par ailleurs, le transport routier génère 46 % des émissions de gaz à effet de serre en 2021, contre 23 % pour le résidentiel et 20 % pour l'industrie.

Ses paysages, composés de la forêt domaniale de la Londe-Rouvray, d'espaces agricoles, de falaises crayeuses et de la Seine, entourent les espaces urbanisés, et lui permettent de maintenir son identité de ville à la campagne.

C'est une commune avec un passé industriel et ouvrier important, ce qui lui a permis le développement économique et démographique de la ville pendant près d'un siècle. Le patrimoine industriel a marqué fortement le paysage urbain, à travers les cités ouvrières ou les Briqueteries par exemple. Néanmoins elle a connu une forte diminution des entreprises industrielles et des emplois induits ces dernières décennies, avec d'importants espaces délaissés. Ceux-ci sont situés entre la voie ferroviaire et la Seine, et donc distincts du reste de la commune.

Cette situation constitue néanmoins une opportunité pour les années à venir à travers la reconversion des friches sur le secteur

« Seine-Sud » sur près de 300 hectares, avec la possibilité de développer l'emploi sur de nouvelles activités économiques, de prendre en compte les préoccupations écologiques dans ce secteur avec une optique de développement durable, tout en préservant une qualité du cadre de vie pour les habitants.

En terme de logements, sur les 4 856 résidences principales, environ la moitié du parc constitue de l'habitat social, avec une proportion non négligeable de ménages modestes et très modestes. Ainsi la municipalité a à cœur de prendre en compte les préoccupations sociales de l'ensemble de la population, et en particulier les plus fragiles, dans ses politiques locales. 72 % de ces logements utilisent du chauffage fossile (67 % gaz, 5 % fioul), et près de la moitié ont été construits entre 1948 et 1990.

Sur le plan sanitaire, la ville d'Oissel a une situation dégradée par rapport à la moyenne intercommunale et nationale, avec une surmortalité des plus de 65 ans. On observe une sur-représentation du nombre de cancers, de maladies respiratoires, des troubles mentaux, ainsi que des maladies cardiovasculaires pour les femmes. Par ailleurs, certains professionnels de santé sont sous-représentés sur la commune. Fort de ce constat, la commune a différents projets pour favoriser l'implantation de cabinets médicaux. Elle a également recruté une chargée de mission sur les questions de santé afin de renforcer ses actions en la matière. A noter que les problématiques de santé et d'environnement sont intimement liées.

La commune dispose de nombreux équipements et services pour la population : piscine, gymnases, cinéma municipal, école de musique et de danse, centre de loisirs, halte-garderie, etc. avec de nombreux événements festifs et associatifs qui participent au vivre-ensemble et au lien social.



Plus de 80 % des déplacements se font par véhicules motorisés, part qui a augmenté en 10 ans, tandis que moins de 3 % des habitants utilisent la marche à pied, et moins d'1 % à vélo. La marge de manœuvre est donc très importante pour favoriser les modes actifs, en poursuivant les pistes cyclables de l'Avenue du Général De-Gaulle et de l'axe Avenue Anderten / Amitié / Fraternité.

La Ville d'Oissel a toujours eu à cœur d'œuvrer pour la protection de son environnement et de ses espaces naturels. A titre d'exemple, la création de la zone verte en 1980 entre l'Avenue du Général De-Gaulle et la zone économique, avec un rôle à la fois de poumon vert mais également récréatif.

Par ailleurs, la municipalité a porté une forte attention à préserver les espaces agricoles et forestiers. La forêt domaniale constitue plus de 45 % de la superficie du territoire communal, et présente donc un potentiel de séquestration carbone important.

La Ville a également fait le choix depuis de nombreuses années de favoriser l'urbanisation des « dents creuses » au sein des zones urbanisées, et ainsi limiter l'extension urbaine et préserver ses espaces agricoles et naturels.

L'aménagement des quais de Seine dans les années 2010 a aussi été l'occasion de mettre en valeur la Seine et recréer ainsi un lien avec le fleuve, tout en offrant un cadre de vie apaisé et qualitatif pour les habitants.

Certains projets essentiels pour le territoire ont bien intégré les préoccupations environnementales. Le renouvellement urbain


du quartier Saint-Julien permet ainsi d'assurer une réhabilitation thermique et acoustique des 172 logements, une restructuration du centre commercial de proximité, l'aménagement d'espaces publics et d'aires de jeux, qui diminuent l'imperméabilisation des sols et favorisent les déplacements piétons et vélos.

La ville s'est ainsi engagée naturellement à participer à la COP 21 locale de la Métropole Rouen Normandie, par délibération du 18 octobre 2018. Ces 45 engagements Cop 21 portés par la commune ont été inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat dont la signature a eu lieu le 29 novembre 2018.

Dans la continuité de ces démarches, et afin de renforcer sa politique en la matière, la ville d'Oissel a souhaité mettre en place un Plan Climat Air Energie à l'échelle du territoire communal (PCAET).

Le PCAET fixe des objectifs ambitieux, tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'amélioration de la qualité de l'air et l'optimisation des consommations énergétiques. Il est obligatoire pour les structures intercommunales telles que la Métropole Rouen Normandie, mais non pour la commune d'Oissel. Il s'agit donc d'une démarche volontaire de la ville.

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire. Dès lors, son élaboration sur notre territoire fait sens afin de mieux recenser et coordonner nos politiques publiques dans ces matières.



QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un outil de planification territoriale.

Le PCAET remplace depuis le 28 juin 2016 l'ancien plan climat-énergie territorial (PCET) en y intégrant les enjeux de la qualité de l'air en France. Obligatoire pour toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants, il vise à définir et coordonner des actions au niveau local pour lutter contre le changement climatique et adapter nos territoires à ses effets.

Le PCAET fixe des objectifs ambitieux, tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'amélioration de la qualité de l'air et l'optimisation des consommations énergétiques. Depuis 2019, il est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants. Des PCAET volontaires peuvent également être élaborés.

Mettre en œuvre de manière transversale une politique combinée « Air Climat Énergie » permet des synergies et d'éviter des actions contre-productives sur l'un des domaines.

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire. Dès lors, son élaboration sur notre territoire fait sens afin de mieux recenser et coordonner nos politiques publiques dans ces matières.



QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

PLAN

1. Le PCAET est une démarche de planification,
2. Le PCAET s'applique à tous les secteurs d'activité.
3. Le PCAET est une démarche à la fois stratégique et opérationnelle.

CLIMAT

Le PCAET vise à limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à effet de serre tout s'adaptant aux changements climatiques en prenant en s'adaptant aux changements climatiques qui ne pourront être évités et à réduire la vulnérabilité de notre territoire.

AIR

L'impact sanitaire prépondérant de la pollution de l'air est dû à l'exposition tout au long de l'année à un certain niveau de pollution. Le PCAET doit inscrire des mesures de lutte contre la pollution de l'air. Les actions du Plan Oxygène de la Métropole sont incluses dans le PCAET.

ÉNERGIE

L'énergie est le principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air avec 3 axes de travail : la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

TERRITORIAL

Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle, et plus récemment la loi de transition énergétique pour la croissance verte, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Le PCAET s'applique à l'échelle du territoire d'Oissel et s'intègre au PACET métropolitain.

A l'échelle local, sous l'impulsion et la coordination de la Ville, il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs du territoire.

Le PCAET est donc un outil stratégique et opérationnel pour mieux répondre aux défis du changement climatique et de l'amélioration de la qualité de l'air.



Réduire la facture énergétique

En instaurant des mesures d'efficacité énergétique (rénovation des bâtiments, gestion de l'éclairage public, soutien aux projets d'énergies renouvelables...) et en incitant les acteurs du territoire à réduire leurs consommations, les collectivités peuvent réaliser d'importantes économies.



Générer de nouvelles ressources avec les EnR

Le PCAET est un levier pour le développement des énergies renouvelables (EnR) dans les territoires. Par extension, ces projets d'EnR permettent aux collectivités de diversifier leurs ressources financières : vente d'électricité issue des installations d'EnR, valorisation du foncier dédié à la production d'EnR...



Stimuler l'emploi local

La mise en œuvre d'un PCAET contribue à l'attractivité d'un territoire. En s'y implantant, les nouvelles entreprises peuvent générer des emplois locaux. De même, les mesures mises en œuvre (développement des EnR...) peuvent nécessiter la création de nouveaux postes.



Améliorer la qualité de l'air

Le PCAET définit les leviers d'action pour réduire les émissions de polluants atmosphériques à l'échelle locale, ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé.

« Les chiffres clés des enjeux du changement climatique et de l'amélioration de la qualité de l'air »

40 000 décès par an et **5 à 10 000** cas de cancer du poumon en France liés à la pollution atmosphérique (exposition aux particules fines PM2) - Source: Santé Publique France

280 aléas climatiques non prévus par an à l'horizon 2050, contre 10 en 1900 - Source: Ademe »

I
Contribuer à
la diminution
des gazs à effet
de serre

M
S'adapter au
changement et
réduire la
vulnérabilité
du territoire

PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE
TERRITORIAL



OISSEL-SUR-SEINE

A
Renforcer la
démarche de la
ville par les outils
financiers et
juridiques
Mobiliser les
agents

V
Mobiliser
les acteurs

I Contribuer à la diminution des gazs à effet de serre

1. Planifier la transition énergétique sur le patrimoine communal
2. Accompagner les projets du territoire
3. Accompagner les projets des ménages fragiles

II S'adapter au changement et réduire la vulnérabilité du territoire

1. Maintenir notre volonté d'une ville à la campagne
2. Valoriser la nature dans l'aménagement des espaces publics
3. Réduire la vulnérabilité des acteurs au risque climatique

III Améliorer la qualité de l'air

1. Vers des mobilités plus douces
2. Développer les mobilités décarbonées
3. Agir et prévenir sur la qualité de l'air

IV Optimiser les déchets

1. Jeter moins
2. Valoriser les déchets

V Mobiliser les acteurs

1. Ecocitoyenneté
2. Education – Jeunesse
3. Accompagnement associatif

VI Renforcer la démarche de la ville par les outils financiers et juridiques

1. Mobiliser les agents
2. Acheter responsable
3. Planification financière



Améliorer la
qualité de l'air



Optimiser
les déchets



Contribuer à
la diminution
des gazs à effet
de serre

1. Planifier la
transition énergétique
sur le patrimoine
communal

2. Accompagner
les projets
du territoire

3. Accompagner
les projets des
ménages fragiles

Contribuer à
la diminution
des gaz à
effet de serre

1. Planifier la
transition énergétique
sur le patrimoine
communal

Descriptif de l'action :

L'objectif final est de parvenir à une visibilité complète de l'état du patrimoine communal.

Le Schéma Directeur Énergétique et Immobilier (SDIE) permet d'adapter la programmation pluriannuelle en fonction des types de bâtiments, des installations techniques, de la vétusté des composants et des coûts d'exploitation.

Un Schéma Directeur Énergétique et Immobilier résulte d'une démarche volontaire de la maîtrise d'ouvrage. Il s'agit d'un document qui regroupe à la fois une stratégie énergétique, une planification patrimoniale et de la programmation opérationnelle.

Grâce au Schéma Directeur Énergétique et Immobilier, la Ville sera alors en

mesure de connaître les économies d'énergies réalisables en fonction des différents investissements et des marges de manœuvre sur chaque bâtiment. Il pourra ainsi situer sa progression en fonction de son objectif final.

Dans un premier temps, il s'agira de disposer des audits énergétiques sur les principaux bâtiments. Dans un second temps, de sélectionner un prestataire pour réaliser le SDIE

L'élaboration du SDIE sera également l'occasion de réfléchir à une optimisation des locaux et de leurs usages, dans la continuité du plan de sobriété établi en 2022.

Cette démarche fait l'objet d'un appui technique et financier de l'Ademe.

+ Objectifs chiffrés sur

Consommation d'énergie en 2021 : 232,58 GWh sur Oissel, soit 18,95 MWh/hab

Dont : Résidentiel : 32 % / Transport routier : 31 % / Industrie : 24 % / Tertiaire : 13 % / Agriculture : 0,1 %

Emissions de GES : 43 160 tCO₂e, soit 3,52 tCO₂e/hab (moyenne France : 3,692 tCO₂e/hab)

Dont : Résidentiel : 23 % / Transport routier : 46 % / Industrie : 20 % / Tertiaire : 11 % / Agriculture : 2 %

Source : Données ORECAN repris par la MRN

Moyens : Finalisation audits 10 k + SDE 15-25k

Détermination d'un technicien ressource pour accompagner les visites et restitutions.

Calendrier :

2024 : fin des audits énergétiques 2025 : SDE 2026 : Restitution et planification

Contribuer à
la diminution
des gazs à
effet de serre

2. Accompagner
les projets
du territoire

Descriptif de l'action :

Favoriser les projets des entreprises en faveur des énergies renouvelables (tels que l'accompagnement de DS SMITH pour réaliser sa chaufferie biomasse), ou le projet de parc solaire de la société de projet OISSEL ENERGIES) ;

Sensibilisation des entreprises et des commerçants sur les démarches éco-responsables.

Relayer les actions telles que les Eco-défis

Favoriser les approches durables dans les projets d'aménagement et d'urbanisme portés par la ville. Accompagner les opérateurs privés vers des démarches environnementales de leurs projets (type A.E.U.).

Données chiffrés sur Oissel :

Consommation d'énergie en 2021 : 232,58 GWh sur Oissel, soit 18,95 MWh/hab

Dont : Résidentiel : 32 % / Transport routier : 31 % / Industrie : 24 % / Tertiaire : 13 % / Agriculture : 0,1 %

Emissions de GES : 43 160 tCO₂e, soit 3,52 tCO₂e/hab (moyenne France : 3,692 tCO₂e/hab)

Dont : Résidentiel : 23 % / Transport routier : 46 % / Industrie : 20 % / Tertiaire : 11 % / Agriculture : 2 %

Source : Données ORECAN repris par la MRN

Projet Chaufferie Biomasse de DS SMITH : Diminution de plus de 80 000 tCO₂

Projet Centrale Solaire de la Société OISSEL ENERGIES : Production d'électricité verte d'une puissance de plus de 10 MWc

Moyens : Partenariat à mettre en place avec les acteurs économiques du territoire : entreprises industrielles d'Oissel ; service Dév éco. de la Métropole ; Rouen Normandy Invest ; Rouen Normandie Aménagement
S'appuyer sur l'UCA, la CMA et la CCI pour renforcer le partenariat avec les commerçants locaux, et les accompagner pour renforcer le commerce de proximité et leurs démarches éco-responsables.

Calendrier :

Horizon 2026-2027

Contribuer à la diminution des gazs à effet de serre

3. Accompagner les projets de rénovation énergétique des ménages (fragiles)

Descriptif de l'action :

Poursuivre la démarche de demande d'autorisation préalable de location (Permis de louer), et renforcer le partenariat avec la CAF et la Métropole dans le croisement des informations afin de limiter la présence de « marchands de sommeil »

Envisager d'autres dispositifs de lutte contre l'habitat dégradé : repérage des situations de mal-logement sur la ville

Poursuivre l'aide aux particuliers pour l'achat de récupérateurs d'eau
Envisager d'autres dispositifs d'aide aux particuliers en faveur des énergies renouvelables et de la rénovation énergétique, à articuler avec les autres dispositifs d'aides (Etat, Région, Dépt, Métropole, ANAH ...)

Assurer le relais d'informations sur le service public Energies Métropole

(ALTERN), via une communication régulière, et par les services urbanisme et logement auprès des habitants

Déployer le relais d'information à travers les permanences de France Rénov, dans le cadre de la Maison France Services

Solliciter la présence de permanences d'Energies Métropole sur le territoire d'Oissel

Mobiliser les bailleurs sociaux présents sur le territoire sur l'amélioration énergétique de leur parc immobilier, notamment à travers l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires.

Mettre en œuvre la convention de partenariat entre le CCAS d'Oissel et ENEDIS.

Données chiffrées :

Les logements représentent 32 de la consommation d'énergie finale et 23 % des GES (gaz à effet de serre)

Sur les 4856 résidences principales, 72 % en chauffage fossile (67 % gaz, 5 % fioul), et 85 % des locataires

HLM - source : INSEE RGP 2020

36 Permis de louer attribué en 2023

Moyens : S'appuyer sur les services municipaux existants et le CCAS, notamment la France Services ; ainsi que le réseau des partenaires institutionnels et autres opérateurs privés

Calendrier :

Dès 2024, et en accroissement à 5 ans



S'adapter au
changement et
réduire la
vulnérabilité
du territoire

1. Maintenir notre
volonté d'une ville à la
campagne

2. Valoriser la nature
dans l'aménagement
des espaces publics

3. Réduire la
vulnérabilité des
acteurs au risque
climatique

S'adapter au
changement et
réduire la
vulnérabilité
du territoire

1. Maintenir notre
volonté d'une ville à la
campagne

Descriptif de l'action :

Dans le contexte actuel du changement climatique, la nature en ville est une composante essentielle que la Ville s'évertue de faire vivre depuis de nombreuses années (zone verte, préservation de la forêt, de l'agriculture, ...).

Ainsi, la gestion des espaces publics poursuivra sa mutation pour répondre mieux aux enjeux environnementaux et climatiques, via :

- le respect de principes fondamentaux (cf. action 2.1) regroupant des prescriptions pour la Ville elle-même, la Métropole et les maîtres d'œuvre et gestionnaires.
- la préservation et le développement du patrimoine arboré : contrôles hivernaux et estivaux, diagnostic phytosanitaire, renouvellement du

patrimoine en fin de vie, élagages, arrosages des plants, fosses suffisantes au bon développement... ;

- le développement de la nature en ville
- la poursuite du développement de l'agriculture urbaine via la création de jardins partagés, ainsi que pour l'éco pâturage).
- une meilleure gestion de la ressource en eau (pluviale, source, exhaure) en utilisant l'eau non-potable pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage.
- le verdissement des cimetières Centre et Jaurès.
- le verdissement des cours d'école et la plantation de nouveaux arbres au Centre des Loisirs.
- mener une étude sur la faisabilité technique et économique de l'éco-pâturage.

Données chiffrés sur Oissel :

Occupation des sols - source OSCOM 2022

- Zones urbanisées : 17 % / zones industrielles et commerciales : 11 %
- Espaces verts artificialisés non agricoles : 2 % / surface agricole : 11 %
- Forêt : 46 % / milieux à végétation arbustive et/ou herbacée : 6 %
- Eaux continentales : 6 %

Moyens :

Appui sur les Services Techniques, le Centre Technique Municipal et le Service Urbanisme-Habitat-Environnement
Elaboration d'un document de planification et de gestion du verdissement du patrimoine

Calendrier :

2025

S'adapter au
changement et
réduire la
vulnérabilité
du territoire

2. Valoriser la nature
dans l'aménagement
des espaces publics

Descriptif de l'action :

La Ville souhaite accélérer l'intégration des bonnes pratiques qui répondent aux enjeux de résilience face au changement climatique dans l'aménagement et la construction sur son territoire.

Des principes fondamentaux de «sobriété énergétique», en privilégiant des solutions limitant les besoins en énergie pour leur réalisation comme pour les usages qu'ils permettent, seront à dégager.

Les premiers principes à dégager sont les suivants :

- la désimperméabilisation des sols, la végétalisation urbaine et les îlots de chaleur / îlots de fraîcheur ;
- la gestion de l'eau (usages et ressources) sous ses différentes formes (eau potable, eau de pluie, eaux grises) ;
- l'accueil et la gestion de la biodiversité (tailles, périodes de nidification, etc.) ;

- la rénovation exemplaire et l'éco-construction ;
- les pratiques d'économie circulaire dans les chantiers (gestion des déchets, utilisation de matériaux biosourcés, etc.) ;
- la promotion des systèmes de production d'énergie renouvelable et des réseaux de chaleur ;
- la gestion du bruit urbain ;
- la gestion de la publicité (en lien avec le RLPi).

Ces principes serviront également de base à toutes validations des projets communaux et/ou intercommunaux, dans le bâti et la voirie.

Ils serviront également de prescriptions pour les maîtres d'œuvre dans la mise en œuvre des projets communaux.

Moyens :

Déploiement avec le portage des Services Techniques et le Service Urbanisme-Habitat-Environnement

Elaboration d'un cahier de prescriptions internes et externes

Calendrier :

Déploiement avec le portage des Services Techniques et le Service Urbanisme-Habitat-Environnement

Elaboration d'un cahier de prescriptions internes et externes

Second semestre 2024 et 2025

S'adapter au changement et réduire la vulnérabilité du territoire

3. Réduire la vulnérabilité des acteurs au risque climatique

Descriptif de l'action :

Afin de limiter l'exposition et la vulnérabilité des acteurs aux risques climatiques présents sur le territoire (inondation, canicule, sécheresse, neige, Pollution) la collectivité assurera le relai d'informations auprès des habitants, des entreprises et des agents, notamment via le service communication, les écoles, le CCAS...

La collectivité réalise également des actions préventives et curatives :

- salage et déneigement lors d'épisodes de neige ;
- mise à disposition de moyens humains et matériels lors d'inondations.

La collectivité s'engage par ailleurs dans la réalisation d'une cartographie des ilots de fraîcheur (parcs, et points d'eau) et le développement de ceux-ci (cf ilot chaleur temporaire).

ET une réflexion sur la ventilation mécanique dans les écoles et la pose de filtres anti-UV (y compris sur l'ensemble des bâtiments publics si nécessaire).

- Réflexion sur la révision des horaires d'ouverture et fermeture du parc du château.
- Informer le public des risques en s'appuyant sur un Plan Communal de Sauvegarde à Jour, intégrant des fiches pratiques.

La commune est concernée par les risques : Inondations et ruissellements ; Technologiques ; Feux de forêts ; Falaises ; Cavités souterraines ; Transports de matières dangereuses ; Canicules (personnes vulnérables). Indice fort (rouge) en terme d'exposition des populations aux risques climatiques (cf. diagnostic MRN vulnérabilité – 2024)

- Participer et s'impliquer dans l'évolution des documents de planification sur les risques : PPRI, étude GIPSA, PPRT, risque Falaises, ... et les traduire dans les documents et projets à l'échelle de la commune,
- Prendre en compte ces documents dans les opérations d'aménagement et d'urbanisme ;
- Actualiser régulièrement le Plan Communal de Sauvegarde, et assurer son opérationnalité à travers des exercices réguliers
- ctualiser le DICRIM et communiquer aux habitants sur ces risques
- Relayer le déploiement du système d'alerte à la population.

Moyens :

Documents d'informations sur les risques à actualiser régulièrement avec les Services de la Préfecture et partenaires institutionnels
Coopération entre les services municipaux

Calendrier :

2024 ; et suivant une temporalité systémique



Améliorer la
qualité de l'air

1. Vers des mobilités
plus douces

2. Développer les
mobilités décarbonées

3. Agir et prévenir sur
la qualité de l'air

Améliorer la
qualité de l'air

1. Vers des mobilités
plus douces

Descriptif de l'action :

Par délibération en date du 22 février 2024, la ville a émis des orientations dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité de la Métropole Rouen Normandie, et c'est ainsi que les actions sur le territoire communal doivent s'y inscrire :

Renforcer l'usage du vélo à travers le déploiement des pistes cyclables Avenue Amitié / Fraternité, et chemin de l'Allée

Installer des arceaux et des locaux vélos pour les bâtiments communaux ou les parcs à vélo sécurisé si nécessaire.

Solliciter le renouvellement d'évènements et d'actions tels que les ateliers d'auto-réparation, l'apprentissage du vélo auprès des enfants et des adultes, etc.

Mise en place d'un plan de « marchabilité » > Repérer les sentes et chemins piétonniers sur la ville, ainsi que les chemins forestiers, et développer des supports de communication sur le sujet

Elaborer un Plan de Déplacements Administration intégrant le développement des mobilités douces (Déploiement d'un parc de vélos à assistance électrique, accompagnement via la prime mobilité douce, ...)

Promouvoir régulièrement la démarche Pédibus auprès des écoles afin de susciter l'adhésion des habitants

Données chiffrées

Part modale des déplacements : 80,8 % en véhicules motorisés ; 11,9 % en transports en commun ; 0,6 % vélo ; 2,8 % marche à pied ; 3 % pas de déplacement – source : INSEE 2020

Avec une hausse des déplacements motorisés et une baisse de la marche à pied depuis 10 ans, alors qu'il y a plus de proximité du lieu d'emplois : 31,7 % travaillent dans la commune, contre 24,5 % en 2009

Motorisation des ménages : 80 % ont 1 voiture ou plus ; 31 % ont 2 voitures ou plus

Coût sanitaire de la pollution de l'air : entre 71 et 100 milliards d'euros par an en France (2016, donnée reprise par le GIEC normand).

La pollution de l'air est responsable de plus de 40 000 décès par an. Les températures « extrêmes » ont entraîné environ 60 000 décès entre 2000 et 2010 dans 18 agglomérations françaises (source : Santé Publique France)

Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie : qualité de l'air dégradé 1 jour sur 10.

Moyens :

achat de vélos électriques pour le service des Sports – 2024

Renouvellement de la flotte de véhicules

Calendrier :

PDA en 2024. Mise en place d'un plan d'actions à partir de fin 2024 / 2025

Améliorer la
qualité de l'air

2. Développer les
mobilités décarbonées

Descriptif de l'action :

Par délibération en date du 22 février 2024, la ville a émis des orientations dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité de la Métropole Rouen Normandie, et c'est ainsi que les actions sur le territoire communal doivent s'y inscrire :

Poursuivre les initiatives d'information et les actions promouvant les multi-modalités autour de la gare et les conditions d'accueil de cette dernière.

Accompagner le public vers la décarbonation

- Action Transdev pour les séniors à mener régulièrement
- Communiquer sur les possibilités de gratuité sur le réseau de transport collectif
- Communiquer sur la gratuité du transport le samedi

Accélérer la part des véhicules électriques dans la flotte automobile de la commune

Augmenter l'installation des bornes de recharge électrique des véhicules sur le domaine public.

Aménager le territoire en conséquence avec les pistes cyclables, les zones apaisées

Elaborer un Plan de Déplacements Administration intégrant le développement des mobilités décarbonées (accompagnement via la prime transport collectif,)

Part modale des déplacements : 80,8 % en véhicules motorisés ; 11,9 % en transports en commun ; 0,6 % vélo ; 2,8 % marche à pied ; 3 % pas de déplacement – source : INSEE 2020

Avec une hausse des déplacements motorisés et une baisse de la marche à pied depuis 10 ans, alors qu'il y a plus de proximité du lieu d'emplois : 31,7 % travaillent dans la commune, contre 24,5 % en 2009

Motorisation des ménages : 80 % ont 1 voiture ou plus ; 31 % ont 2 voitures ou plus

La forêt sur Oissel représente un potentiel de séquestration carbone de 4 840 tCO₂e, soit 11 % des émissions de GES en 2021

Moyens :

Supports de communication municipale

Diagnostic de la flotte automobile de la commune (en cours) et élaboration d'un plan d'investissement

Calendrier :

PDA en 2024

Améliorer la
qualité de l'air

3. Agir et prévenir sur
la qualité de l'air

Descriptif de l'action :

Volet Industrie et Tertiaire

Accompagner les entreprises du territoire pour limiter leurs émissions de polluants atmosphériques

Prendre en compte la qualité de l'air lors des travaux, aménagements et projets d'urbanisme sur la ville

Renforcer la communication et la prévention lors des épisodes de pics de pollution

Volet Mobilités

En lien avec l'audit du parc de véhicules :

- Renouvellement de la flotte de véhicules pour des véhicules moins polluants
- Remplacement de véhicules motorisés par des vélos
- Réflexions sur l'utilisation des véhicules et l'optimisation des déplacements des agents sur la ville
- Favoriser l'utilisation des transports en commun lorsque c'est possible

Volet qualité de l'air intérieur

Effectuer des audits de la qualité de l'air intérieur des bâtiments communaux
Prendre en compte cette problématique dans la politique achat de la ville : produits d'entretien, matériels, mobiliers, ...

Volet Commune

Intégrer de manière spécifique le sujet de la qualité de l'air lors des travaux de la ville

Préserver la trame bleue, verte et noire sur la commune, la végétation participant activement à améliorer la qualité de l'air

Sanctuariser la forêt domaniale sur le territoire, afin de participer à la séquestration carbone

Inciter les habitants à se déplacer à pied ou en vélo lors des manifestations communales.

Calendrier :

Résultats de l'audit de véhicules - 2024 - Plan d'actions à partir de 2025



IV

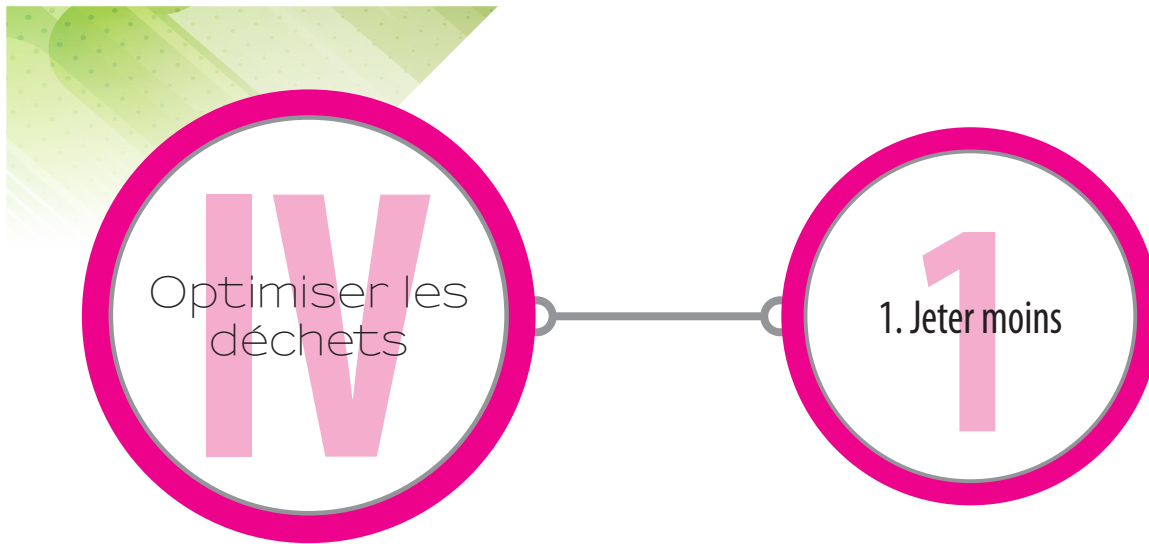
Optimiser les
déchets

IV

1. Jeter moins

IV

2. Valoriser les déchets



Descriptif de l'action :

La commune doit accentuer les dispositifs et son organisation pour gérer les déchets. Le but est de réduire la quantité de déchets que nous produisons et de mieux valoriser ceux qui restent. L'enjeu est environnemental et économique.

Ces enjeux doivent se concrétiser avec :

- le développement du compostage
- sa politique d'achat en limitant l'emploi de matériel jetable (même recyclable) : gobelet, vaisselle, emballage

Moyens :

Définition des principes d'achat sur l'ensemble du cycle de vie
Guide de la commande publique (déjà existant)

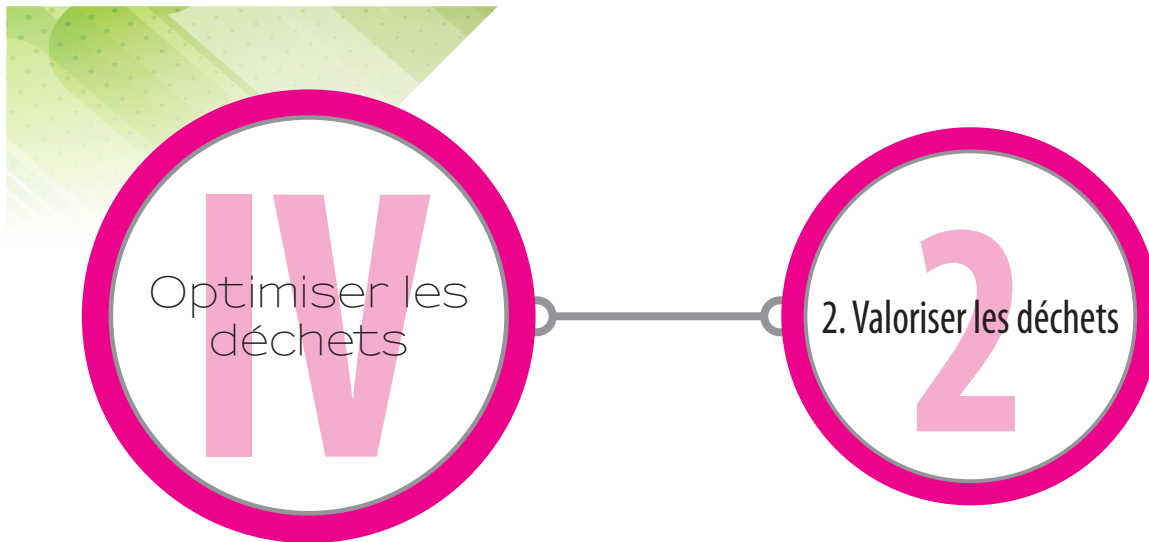
Calendrier :

A horizon 2026

- sa politique d'économie circulaire et le réemploi : mobiliers, parc informatique, etc.

Tout en prenant conscience au préalable que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

- le renouvellement des actions de sensibilisation sur le tri des déchets
Organiser de nouvelles visites du SMEDAR, auprès des élus et des services



Descriptif de l'action :

En plus de réduire la production de déchets (cf. IV.1), la Ville veut mettre en place des actions afin de valoriser ceux qui auront malgré cela été produits.

Une meilleure gestion de la collecte et des traitements des déchets passera par une évaluation et un renforcement des outils préexistants :

- recenser, repenser, et valoriser la collecte de déchets sacs jaunes, et s'assurer du bon process de collecte et ramassage final sur la voie publique
- même process dans les bâtiments municipaux.
- réaliser une campagne sur le tri en mettant en lumière la manière dont les

déchets sont traités et valorisés.

- permettre le tri à la source des biodéchets (collecte et/ou compostage) pour l'ensemble des habitants du territoire
- définir la place du déchet dans la cantine et favoriser leur valorisation
- insérer une part de produits issus du réemploi dans ses marchés publics et la gestion de son patrimoine (cf. VI.2)

Moyens :

Analyse des outils existants 2025 et actualisation 2026

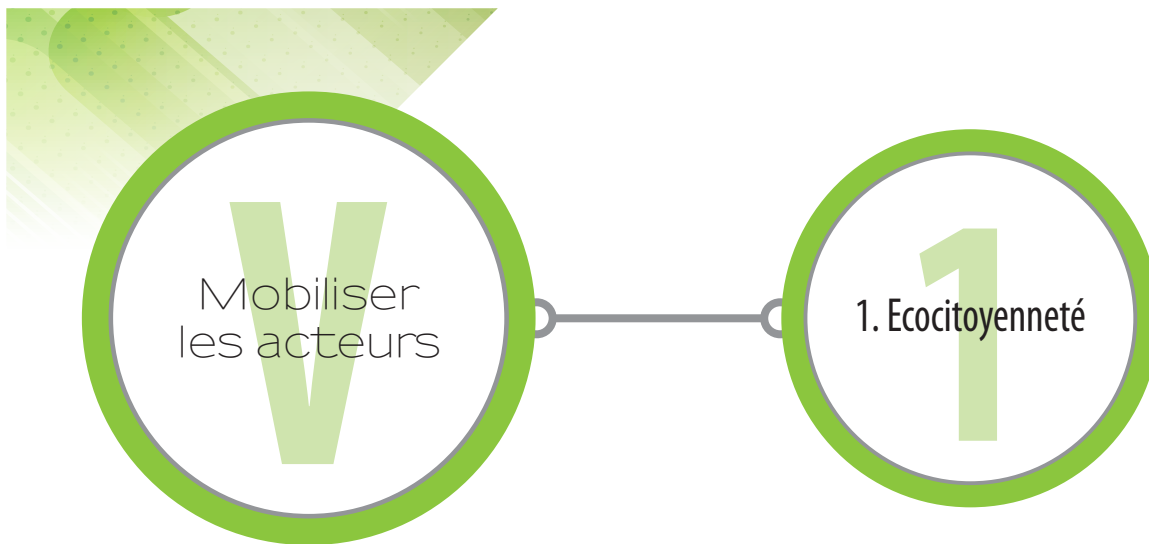


V
Mobiliser
les acteurs

V
1. Ecocitoyenneté

V
2. Education -
Jeunesse

V
3. Accompagnement
associatif



Descriptif de l'action :

- La sensibilisation des usagers à l'utilisation de leur bâtiment (utilisation des thermostats, bonnes pratiques pour la circulation de l'air en été...) sur des supports visuels créatifs.
- La sensibilisation des habitants locataires ou propriétaires de leurs conditions d'occupation de leur logement / et les plus précaires
- Le suivi des consommations de fluides par bâtiment, afin d'avoir un outil de pilotage permettant notamment de connaître l'impact des mesures d'économie d'énergie après prise en compte de la rigueur climatique et développer un outil d'information type affichage à l'accueil des bâtiments (exp JJ production solaire dans le hall du bâtiment).
- Développer l'opération ville propre dans des nouvelles zones.
- Mettre en place un plan anti-crotte de chiens (processus amende, sensibilisation et détection via vidéo-surveillance, grilles au pied des massifs).
- Ouvrir une réflexion sur l'ouverture d'un canal d'échange du Plan Climat permettant aux habitants du territoire pour qu'il puisse faire part de leurs propositions relatives aux enjeux de développement durable.
- Soutenir les initiatives de collectifs citoyens via un appel à manifestation d'intérêt (AMI) de projets d'initiative locale ;
- Créer une cartographie des initiatives locales.
- Poursuivre la publication d'articles de sensibilisation via les journaux municipaux, ainsi que via les réseaux sociaux. Renforcer l'existant.
- Organiser un évènementiel annuel de sensibilisation grand public. (cf service culturel et/ou sportif), ou intégration de la thématique dans rdv annuel hérissons, quais en fête, ou via le CCAS et l'Atelier Chantier Insertion.
- S'appuyer sur le PACTE (Plan d'Accompagnement aux changements en faveur de la Transition Ecologique), signé entre la commune et la Métropole, pour mobiliser des outils et des ressources lors d'actions de sensibilisation et de mobilisation autour de la transition
- Développer les échanges de « bonnes pratiques » et les retours d'expérience avec les autres acteurs du territoire et les communes

Moyens :

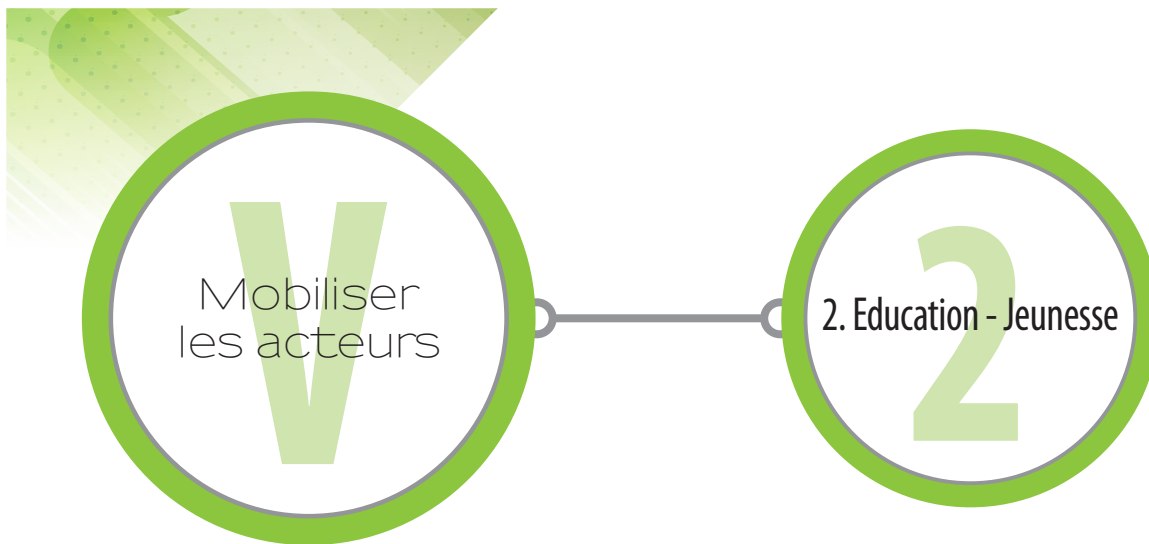
Plan de communication

SDIE

Maillage territorial avec les services municipaux et le CCAS, les bailleurs, la Métropole Rouen Normandie

Calendrier :

Second semestre 2024 ; et déclinaison triennale



Descriptif de l'action :

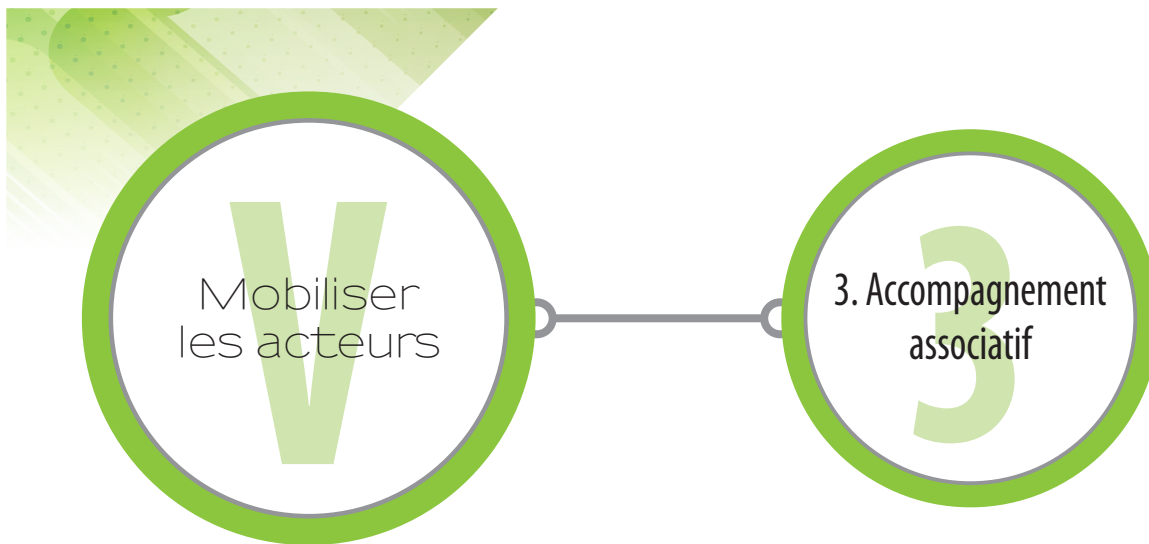
- S'appuyer sur le PEDT (projet éducatif du territoire) en choisissant le développement durable comme thématique en 2025.
- Faire émerger les propositions – actions du conseil municipal des enfants
- S'appuyer sur le PACTE (Plan d'Accompagnement aux changements en faveur de la Transition Ecologique), signé entre la commune et la Métropole, pour mobiliser des outils et des ressources lors d'actions de sensibilisation et de mobilisation autour de la transition
- Développer les échanges de « bonnes pratiques » et les retours d'expérience avec les autres acteurs du territoire et les communes
- Promouvoir le développement durable dans l'offre éducative, culturelle et sportive.

Moyens :

Portage par les acteurs du territoire en lien avec l'éducation et la jeunesse

Calendrier :

2025



Descriptif de l'action :

La diversité des actions du tissu associatif (caritatives, humanitaires, sociales et de santé, citoyennes, de formation et d'insertion, de sport et culture, de loisirs et vie sociale) et de la nature des porteurs de ces actions (associations sportives et culturelles, SESSAD, associations qui gèrent les services spécialisés, associations d'éducation populaire...) est une richesse.

En lien avec la commune, accompagner et reconnaître le travail des associations est essentiel.

A travers les conventions d'objectifs, des engagements réciproques permettent le dynamisme local.

- S'appuyer sur les objectifs en faveur de la transition écologique inscrits dans les conventions, pour développer des actions et des changements de pratiques en faveur de la transition : sur les économies d'énergie, gestion

des déchets, l'usage du matériel et des locaux, ... doit être consolidé.

- S'appuyer sur le PACTE (Plan d'Accompagnement aux changements en faveur de la Transition Ecologique), signé entre la commune et la Métropole, pour mobiliser des outils et des ressources lors d'actions de sensibilisation et de mobilisation autour de la transition
- Développer les échanges de « bonnes pratiques » et les retours d'expérience avec les autres acteurs du territoire et les communes
- Maintenir la pédagogie autour des mesures déjà actées (température des bâtiments, eau de la piscine, ...).
- Accompagner le développement du bénévolat au sein des structures et des services communaux

Moyens :

Conventions d'objectifs pour les prochaines saisons ; post 2025



Renforcer la
démarche de la
ville par les outils
financiers et
juridiques
Mobiliser les
agents

1. Mobiliser les agents

2. Acheter responsable

3. Planification
financière



Renforcer la démarche de la ville par les outils financiers et juridiques
Mobiliser les agents

1. Mobiliser les agents

Descriptif de l'action :

La Ville souhaite assurer la bonne prise en compte par l'ensemble de ses agents des enjeux liés au développement durable.

À cette fin, la Ville souhaite :

- désigner des référents au sein des équipes afin de mieux faire émerger les bonnes pratiques et en assurer un meilleur suivi.
- proposer des formations ou séminaires à ses agents afin d'assurer la bonne compréhension des enjeux du développement durable au sein des services.

Notre plan de formation doit recenser des thématiques clés sur la sensibilisation (éco-gestes et bonnes pratiques, éco-conduite) et de formations métiers.

- Inclure les problématiques de développement durable dans les fiches de postes pour lesquelles des leviers liés à leur activité sont possibles

(exemple > produits d'entretiens industriels ou ménagers, gestion des ressources). Intégrer cette question dans l'accueil sécurité et le guide des agents nouveaux arrivants, les annonces d'emploi.

- Elaborer une « charte de l'éco-agent », en concertation avec les différents services de la ville ;
- Inclure le développement durable dans un rendez-vous a minima semestriel pour les responsables de service (séminaire des cadres).
- Assurer la communication interne autour du Plan Climat et en général, de toute action en découlant dans le flash info.

Plan de formation 2022 : 8 agents formés sur des formations autour de la transition écologique (chiffres cumulés)

Plan de formation 2023 : 48 agents formés sur des formations autour de la transition écologique (chiffres cumulés)

Calendrier :

Plan de formation 2025 – construction de la charte en fin d'année 2024

Renforcer la
démarche de la
ville par les outils
financiers et
juridiques
Mobiliser les
agents

2. Acheter responsable

Descriptif de l'action :

Afin de diminuer l'empreinte écologique de ses achats de fournitures et de services, la commune souhaite renforcer les démarches engagées d'exemplarité au travers de la commande publique. Une attention particulière sera ainsi apportée aux offres des prestataires sur les volets de l'énergie, de la restauration collective, des déplacements ou encore de la gestion des ressources naturelles et des déchets; au-delà des obligations réglementaires.

La Ville s'engagera pour répondre à terme aux objectifs du plan national d'action pour l'achat public durable dès la définition du besoin, donnés ci-dessous :

- 100% des marchés publics feront l'objet d'une analyse afin d'intégrer des objectifs de « développement durable »,
- 30% des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une clause environnementale + clause sociale

Ainsi :

- la possibilité d'intégrer un critère environnemental aux marchés sera systématiquement étudiée
- la possibilité d'acheter ou non en reconditionné
- un suivi sera réalisé afin de connaître le nombre de marchés possédant un tel critère ;
- La ville s'engagera sur une part de ses marchés possédant un critère environnemental, afin de répondre à terme à l'objectifs de 30% ;
- des réunions périodiques de suivi des prestataires seront réalisées afin de vérifier que l'exécution est conforme au cahier des charges et répond donc bien aux critères environnementaux annoncés lors de la réponse du prestataire.

A ce titre, le guide de la commande publique devra être complété pour intégrer cette nouvelle ambition et des formations à la commande durable pour les acheteurs seront programmées.

Moyens :

Cellule Marchés Publics

Calendrier :

Guide de la commande publique et plan de formation à intégrer dès 2025

Renforcer la
démarche de la
ville par les outils
financiers et
juridiques
Mobiliser les
agents

3. Planification financière

Descriptif de l'action :

La Ville souhaite renforcer son attention quant à la ventilation de son budget et à l'utilisation de celui-ci dans une logique de développement durable de ses activités.

Ainsi, pour procéder à l'identification des dépenses liées au développement durable sur l'ensemble de ses services, 2 outils ont été créés :

- Une Autorisation de Programme visant à soutenir l'investissement lié à la rénovation des bâtiments (AP13). Son montant évolue chaque année en fonction des dépenses à effectuer.
- Un PPI a été mis en place pour mieux identifier les dépenses d'investissement hors AP et plusieurs secteurs d'investissement ont été recensés. Le volet transition écologique a été identifié

Reste à programmer :

- Un retour sur l'exécution budgétaire lié à l'AP13 et le volet PPI transition écologique. Il sera possible dès le début de l'année 2025.
- Une planification financière à plus long terme de l'AP 13 dès la réalisation du SDE (cf I-1).

Moyens :

Direction des Finances

Calendrier :

2024 : AP13 et PPI vert mis en place 2025 : Evaluation 2026 : Elaboration AP13 en lien avec SDE



Mairie d'Oissel-sur-Seine
Place du 8 mai 1945
76350 Oissel-sur-Seine
Tél. : 02 32 95 89 89
www.ville-oissel.fr